
TERMES DE RÉFÉRENCES

RECRUTEMENT DE CONSULTANT-FORMATEUR POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT (AD) EN PISCICULTURE ET ACCOMPAGNEMENT DES PRODUCTEURS.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Fanainga+, la Caritas Diocésaine d'Antsirabe œuvre au renforcement des services de proximité accessibles aux populations dans les zones d'Ambohimandroso, d'Antanifotsy, de Faratsiho, de Betafo et de Manandona.

Ce projet vise l'amélioration de la productivité de la communauté et l'accès à des appuis de qualité grâce à la compétence des agents de développement et la mise à disposition de leurs services diversifiés. A cet effet, la Caritas Diocésaine Antsirabe organise des séries de formation des agents de développement, leaders Communautaires et présidents des bureaux locaux.

Les Agents de Développement (AD) constituent des acteurs de proximité importants pour l'accompagnement de la communauté. Ils sont appelés à contribuer à l'identification des besoins, à la diffusion de conseils techniques adaptés, au suivi et à l'accompagnement des communautés de base dans leurs pratiques multidimensionnelles quotidiennes.

La pisciculture constitue l'un des besoins identifiés auprès des communautés et des AD ; particulièrement la gestion et l'amélioration des ressources nécessaires à la pratique de la pisciculture, notamment le terrain et l'eau, la valorisation des ressources disponibles localement, les espèces de poissons adaptées, la technique de rizi-pisciculture, la pisciculture hors-sol et les systèmes intégrés associant la pisciculture à d'autres activités d'élevage ou de production. A cela s'ajoute le conseil d'accompagnement des producteurs, l'animation, la sensibilisation et l'accompagnement au changement de comportement.

A ce stade, la Caritas Diocésaine d'Antsirabe lance un appel à manifestation d'intérêt en vue d'identifier et de présélectionner de formateurs(rices), consultants(es) en binôme, intervenant dans ces zones d'intervention, autour de la thématique de formation : « Pisciculture » disposant d'une expérience confirmée en formation d'adultes et en accompagnement des producteurs.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet le recrutement de consultant-formateur binôme chargé de concevoir et de fournir des séances de renforcement des capacités des Agents de Développement (AD) sur les techniques piscicoles adaptées aux contextes et circonstances locaux et l'accompagnement des producteurs.

La consultation inclut notamment la préparation pédagogique de la formation, l'élaboration des supports et outils pratiques, l'animation des séances de formation ; la préparation des tests ainsi que l'évaluation des acquis et la production du rapport de formation.

3. OBJECTIFS DE LA MISSION

3.1. Objectif général

Renforcer les connaissances, les compétences pratiques et les capacités d'accompagnement des Agents de Développement afin qu'ils puissent les transférer aux producteurs ; de leur fournir des conseils techniques

simples, pertinents et adaptés aux conditions locales, en vue d'améliorer durablement la productivité et la résilience des systèmes de production piscicole.

3.2. Objectifs spécifiques

La mission vise notamment à permettre aux AD de :

- renforcer leurs connaissances sur les principes de base de la pisciculture et sur les espèces de poissons adaptées aux zones d'intervention
- maîtriser les principes de base du diagnostic d'un site piscicole (terrain, eau) et des besoins des producteurs
- améliorer leur capacité à orienter les producteurs dans le choix du système de production (étang, rizi-pisciculture, pisciculture hors-sol, systèmes intégrés) et des espèces adaptées ;
- renforcer leurs compétences sur la gestion et l'amélioration du terrain et de l'eau nécessaires à la pratique de la pisciculture
- maîtriser les principales étapes de l'itinéraire technique piscicole : aménagement, empoissonnement, alimentation, entretien et suivi
- améliorer leurs capacités en matière de valorisation des ressources disponibles localement (fertilisation, alimentation des poissons)
- maîtriser la technique de rizi-pisciculture, la pisciculture hors-sol et les systèmes intégrés associant la pisciculture à d'autres activités d'élevage ou de production
- identifier les principales maladies, les prédateurs et les problèmes de qualité de l'eau, et orienter les producteurs vers des mesures de prévention et de traitement adaptées
- renforcer les pratiques liées à la récolte, au tri, à la conservation et à la valorisation des produits piscicoles
- promouvoir des pratiques piscicoles adaptées aux changements climatiques
- renforcer la capacité des AD à transmettre des conseils techniques de manière simple, pratique et adaptée au niveau des producteurs
- renforcer leurs capacités d'animation, de sensibilisation et d'accompagnement au changement de comportement
- améliorer leur capacité à assurer un accompagnement de proximité et le suivi des producteurs.

4. BESOINS DE COMPÉTENCES À RENFORCER

4.1. Savoirs

À l'issue de la formation, les AD devront disposer de connaissances renforcées sur :

- les principes de base de la pisciculture et les différents systèmes de production piscicole
- les espèces de poissons adaptées aux conditions locales et leurs exigences (température, eau, alimentation)
- les caractéristiques du terrain et de l'eau (quantité, qualité, source) favorables à la pisciculture
- les principales étapes de l'itinéraire technique : aménagement, empoissonnement, alimentation, entretien, récolte
- la qualité des alevins et les règles d'empoissonnement
- l'alimentation et la fertilisation des étangs à partir des ressources locales
- la rizi-pisciculture, la pisciculture hors-sol et les systèmes intégrés
- les principales maladies, parasites et prédateurs, et les mesures de prévention
- les techniques de pêche, de tri, de conservation et de valorisation des produits
- les pratiques d'adaptation aux risques et aléas climatiques (sécheresse, baisse de température, inondation)
- les principes de conseil et d'accompagnement des producteurs

- les principes d'animation et de sensibilisation favorisant l'adoption de la pisciculture.

4.2. Savoir-faire

Les AD devront être capables de :

- réaliser un diagnostic simple des besoins et contraintes des producteurs et/ou des sites piscicoles (terrain, eau)
- contribuer à la planification des activités piscicoles
- orienter le choix du système de production et des espèces
- accompagner l'aménagement et l'entretien des étangs, des rizières aménagées ou des bassins hors-sol
- appuyer les producteurs sur l'approvisionnement en alevins et l'empoissonnement
- appuyer les producteurs sur la gestion de l'eau et la fertilisation de l'étang
- conseiller les producteurs sur l'alimentation des poissons à partir des ressources locales
- observer et identifier les principaux problèmes sanitaires et les signes de mauvaise qualité de l'eau
- proposer ou orienter vers des mesures préventives et correctives adaptées
- accompagner les producteurs dans les opérations de pêche, de tri et de conservation
- appuyer les producteurs sur la réduction des pertes et la valorisation de la production
- accompagner l'adaptation des pratiques piscicoles aux conditions climatiques et aux besoins du marché
- transmettre les conseils techniques de manière simple et accessible
- réaliser des séances d'animation et de sensibilisation
- assurer un suivi de proximité des communautés et de l'adoption des pratiques conseillées.

5. CONTENUS DE FORMATION À PRIORISER

Le consultant proposera, sur la base des besoins identifiés, une programmation pédagogique détaillée. Les contenus devront notamment couvrir les modules suivants :

Module	Contenus indicatifs	Approche pratique
1. Diagnostic et planification	Identification des besoins et contraintes ; choix du système de production ; faisabilité du site (terrain, eau) ; calendrier piscicole	Diagnostic d'un site ou d'une exploitation
2. Terrain, eau et aménagement	Choix et préparation du terrain ; sources et qualité de l'eau ; les risques liés aux produits chimiques et aux changements climatiques ; construction et aménagement des étangs, rizières, pisciculture hors-sol	Démonstration ou pratique sur site
3. Espèces et conduite de l'élevage	Choix des espèces adaptées aux conditions locales ; qualité et approvisionnement en alevins ; empoissonnement et densité ; alimentation et ressources disponibles localement ; fertilisation et entretien de l'étang	Exercices et démonstrations pratiques
4. Systèmes de l'élevage	Rizi-pisciculture ; pisciculture hors-sol ; systèmes intégrés (pisciculture associée à d'autres élevages ou cultures notamment l'élevage avicole)	Études de cas et visite ou observation de dispositifs
5. Santé et suivi de l'élevage	Qualité de l'eau ; maladies, parasites et prédateurs ; prévention des vols ; suivi de la croissance	Observation et études de cas
6. Gestion économique	Suivi des dépenses, ressources nécessaires, production et rentabilité	Simulation et étude de cas
7. Récolte, post-récolte et valorisation	Pêche ; tri ; conservation et transformation ; commercialisation	Démonstration pratique
8. Adaptation et	Risques climatiques ; pratiques résilientes ; conseil, animation	Simulation de conseil et

conseil	et accompagnement des producteurs	élaboration d'un plan d'accompagnement
---------	-----------------------------------	--

5.1. Cultures à prendre particulièrement en compte

La formation devra accorder une attention particulière aux cultures suivantes :

- Pisciculture en étang : choix du site, aménagement, empoissonnement, alimentation, fertilisation, entretien et récolte
- Rizi-pisciculture : aménagement de la rizière (diguettes, canaux, refuge), choix des espèces, gestion de l'eau, compatibilité avec la conduite du riz (SRI/SRA) et gestion des intrants
- Pisciculture hors-sol : bacs et bassins, gestion et renouvellement de l'eau, alimentation, densité et suivi
- Systèmes intégrés : association de la pisciculture à d'autres activités d'élevage (volailles, porcs, canards) ou de production (cultures, maraîchage), valorisation des sous-produits et gestion de la fertilisation.

Le consultant pourra proposer des compléments techniques (espèces, techniques) en fonction des réalités agroécologiques des zones d'intervention, notamment les contraintes de température et de disponibilité en eau, et des besoins réellement observés par les AD.

6. APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE

Le consultant devra éviter une formation essentiellement théorique et favoriser l'apprentissage par la pratique, l'observation et la résolution de problèmes.

Les méthodes pourront notamment comprendre :

- visites et observations de sites piscicoles (étangs, rizières, bassins) ;
- exercices de diagnostic ;
- démonstrations pratiques ;
- mises en situation ;
- études de cas ;
- travaux de groupe ;
- échanges d'expériences entre participants ;
- simulations de conseil aux producteurs ;
- jeux de rôle ;
- exercices d'identification des problèmes (qualité de l'eau, maladies, mortalités) ;
- élaboration de plans simples d'accompagnement des producteurs ;
- évaluations avant et après formation.

Les outils pédagogiques devront être simples, illustrés et directement utilisables par les AD sur le terrain.

7. MISSION ET RESPONSABILITÉS DU CONSULTANT

Le consultant sélectionné sera chargé de :

7.1. Préparation de la formation

- prendre connaissance des besoins et des compétences attendues des AD
- échanger avec l'équipe du projet afin de préciser les attentes et le contexte d'intervention
- proposer une démarche méthodologique et un programme détaillé
- élaborer les modules et supports de formation
- préparer les exercices, études de cas et activités pratiques

- proposer les outils d'évaluation.

7.2. Animation de la formation

- dispenser les modules conformément au programme validé
- privilégier une approche participative et pratique
- adapter les explications au niveau des participants
- organiser les exercices, démonstrations et mises en situation
- favoriser les échanges d'expériences
- vérifier régulièrement la compréhension des participants
- évaluer les pré-acquis et les acquis des AD.

7.3. Accompagnement et capitalisation

- identifier les principales difficultés rencontrées par les participants
- proposer des recommandations pour l'utilisation des acquis sur le terrain
- fournir des outils simples d'accompagnement et de suivi des producteurs
- formuler des recommandations permettant de renforcer l'utilisation des connaissances acquises.

7.4. Rapportage

À l'issue de la formation, le consultant devra produire un rapport présentant notamment :

- les activités réalisées
- les participants
- la méthodologie utilisée
- les principaux contenus abordés
- les résultats de l'évaluation des acquis
- les principales difficultés rencontrées
- les recommandations
- les éventuelles propositions d'amélioration pour les prochaines formations.

8. LIVRABLES ATTENDUS

Le consultant devra fournir les livrables suivants :

1. Une fiche méthodologique de la formation, précisant l'approche, la méthodologie et le déroulement proposé
2. Un programme détaillé de formation
3. Les modules de formation
4. Un guide du formateur, adapté au contexte et aux besoins des AD
5. Un support pratique destiné aux AD
6. Des fiches techniques illustrées sur les principaux thèmes et systèmes piscicoles abordés
7. Des fiches de diagnostic de site et de suivi des producteurs
8. Des exercices pratiques et études de cas
9. Des outils pratiques d'accompagnement et de conseil aux producteurs
10. Des outils d'évaluation des acquis (pré-test et post-test)
11. Un rapport final de formation comprenant les résultats, les acquis, les difficultés et les recommandations.

Les supports devront être remis dans des formats exploitables et modifiables par l'équipe du projet.

9. PROFIL DU CONSULTANT RECHERCHÉ

9.1. Formation académique

Le consultant devra disposer au minimum d'une formation supérieure dans l'un des domaines suivants :

- pisciculture ou aquaculture
- sciences halieutiques
- zootechnie ou production animale
- agronomie ou agriculture
- ou tout autre domaine pertinent en lien avec la mission.

9.2. Compétences techniques

Le consultant devra justifier :

- d'une expertise avérée en pisciculture et en production piscicole
- d'une bonne maîtrise des techniques d'élevage des principales espèces adaptées aux hautes terres (étang, rizi-pisciculture, hors-sol, systèmes intégrés)
- d'une bonne connaissance des techniques de production adaptées aux contextes locaux
- de compétences en accompagnement et conseil aux producteurs
- de compétences en formation d'adultes et en pédagogie participative
- d'une bonne capacité à vulgariser les connaissances techniques.

9.3. Expériences professionnelles

Le consultant devra disposer de :

- au moins 5 années d'expérience professionnelle dans le domaine de la pisciculture
- au moins 5 années d'expérience dans la formation
- au moins 3 années d'expérience dans l'accompagnement des producteurs et/ou des communautés
- expériences dans la conception de supports et outils pédagogiques pratiques
- expériences dans la conduite de formations participatives et orientées vers la pratique
- une expérience dans des projets de développement rural, d'agriculture familiale, de vulgarisation piscicole ou agricole ou d'accompagnement communautaire constituera un atout.

9.4. Qualités recherchées

Le consultant devra notamment faire preuve de :

- capacité de vulgarisation et de communication
- écoute et esprit participatif
- capacité d'adaptation aux différents niveaux des participants
- pédagogie pratique et orientée vers les résultats
- capacité à transformer les connaissances techniques en outils simples et directement utilisables par les AD
- rigueur et respect des délais.

10. DURÉE ET LIEU DE LA FORMATION

La durée de la prestation est fixée à trois jours comprenant :

- la réalisation de la formation
- la finalisation et la remise des livrables.

La formation pourra comprendre des séances théoriques et des activités pratiques sur le terrain (observation d'un site piscicole, démonstrations), selon les possibilités et les besoins du projet.

La formation se déroulera au Siège de la Caritas Diocésaine d'Antsirabe.

11. COLLABORATION ET SUPERVISION

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du projet Fanainga+ de la Caritas Diocésaine d'Antsirabe, notamment :

- travailler avec le responsable du projet et les personnes désignées par la Caritas
- prendre en compte les orientations techniques du projet
- soumettre les supports et le programme pour validation avant la formation
- intégrer les observations et recommandations de l'équipe
- respecter les échéances convenues
- assurer la qualité technique et pédagogique des livrables.

12. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les consultants intéressés devront fournir

- une lettre de manifestation d'intérêt
- un CV détaillé mettant en évidence les expériences pertinentes
- les références de missions similaires réalisées
- une note méthodologique présentant la compréhension de la mission et l'approche proposée
- une proposition de programme ou calendrier indicatif
- une offre financière détaillée
- les coordonnées de personnes de référence pour des missions similaires
- tout document permettant de justifier les qualifications et expériences déclarées.

13. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront évaluées notamment selon les critères suivants :

Critères	Éléments d'appréciation
Qualification et formation	Diplôme et formation en pisciculture, aquaculture, zootechnie, agronomie ou domaine pertinent
Expérience technique	Expérience en pisciculture (étang, rizi-pisciculture, hors-sol, systèmes intégrés)
Expérience en formation	Expérience dans la formation d'adultes et la pédagogie participative
Expérience terrain	Expérience dans l'accompagnement des producteurs et/ou communautés
Expérience similaire	Missions similaires réalisées et références disponibles
Approche méthodologique	Pertinence, caractère pratique et adaptation aux besoins des AD
Qualité des supports proposés	Simplicité, caractère pratique, illustré et directement utilisable
Offre financière	Cohérence et adéquation avec la prestation proposée
Disponibilité	Capacité à respecter le calendrier de la mission

La Caritas Diocésaine d’Antsirabe pourra, si nécessaire, organiser un entretien avec les candidats présélectionnés afin d’apprécier leur compréhension de la mission et leur capacité à la réaliser.

14. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement seront définies dans le contrat signé avec le consultant retenu. Le paiement pourra également être lié à la réalisation et à la validation des livrables convenus.

15. CALENDRIER INDICATIF DE LA CONSULTATION

Étapes	Période indicative
Publication / diffusion de l’appel à candidature	29 octobre – 10 novembre 2026
Réception des candidatures	30 octobre – 13 novembre 2026
Analyse et présélection des offres	À chaque réception des offres
Entretien éventuel avec les candidats	Jusqu’au 17 octobre 2026
Notification du consultant retenu	20 novembre 2026
Contractualisation	23 novembre 2026
Réalisation de la formation	30 novembre 2026
Remise du rapport final	09 décembre 2026

16. DISPOSITIONS FINALES

Le consultant s’engage à respecter les orientations, procédures et exigences de la Caritas Diocésaine d’Antsirabe et du projet Fanainga+.

La Caritas Diocésaine d’Antsirabe se réserve le droit de demander toute précision ou modification nécessaire concernant les supports et livrables proposés afin de garantir leur adéquation avec les besoins des AD et les objectifs du projet.

Le consultant retenu devra travailler dans une logique de transfert de compétences, en privilégiant des connaissances et outils que les AD pourront effectivement mobiliser dans leur activité quotidienne auprès des communautés.

La Direction